

les collèges et parmi les jeunes garçons des paroisses.
Ces insignes ne sont nullement obligatoires.

9. — CE QUE COÛTE L'ORGANISATION DE L'APOSTOLAT.

Pour couvrir tous les frais une petite cotisation annuelle de 5 cts, prélevée par les Zélatrices sur chaque Associé, suffit amplement et il restera encore une petite balance à l'acquit de la caisse de la Trésorière.

Supposons qu'il s'agisse de former 30 Quainzaines dans une paroisse ; voici quelles seront les dépenses pour la première année :

30 listes d'enrôlement08.
450 billets d'admission45.
450 scapulaires du Sacré-Cœur	2.70.
30 abonnements au MESSAGER	10.50.
30 abonnements à l'ALMANACH MENSUEL (billets mensuels)	4.50.
36 Guide des Zélatrices75.
1 registre50.
	<hr/>
Total	19.48

Les 450 cotisations de 5 cts rapporteront \$22.50.— Il restera, par conséquent, un surplus de \$3.02.

Quant aux manuels de l'Apostolat, insignes métalliques, etc., les Associés qui désirent s'en procurer, les achètent chez la Trésorière. Les profits provenant de la vente de ces objets, et le surplus dont il y vient d'être question sont employés à l'ornementation de